



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2022_090_PM

Objet : Inauguration de la maison des associations - Fête du patrimoine le 17 septembre 2022

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que R417-10,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la volonté de la commune d'organiser l'inauguration de la maison des associations grand rue et la fête du patrimoine le :

Samedi 17 septembre 2022

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement de ces manifestations.

ARRETE :

Article 1 : La commune de Mallemort organise l'inauguration de la maison des associations Grand Rue ainsi que la fête du patrimoine **le samedi 17 septembre 2022 toute la journée.**

Article 2 : La Grand Rue sera fermée à la circulation **le samedi 17 septembre 2022 de 9h à 18h.** A cette occasion des Food truck seront autorisés à s'installer sur cette même voie.

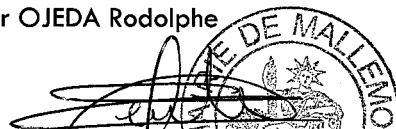
Article 3 : Le parking St Michel situé dans la Grand Rue sera interdit au stationnement **du vendredi 16 au lundi 19 septembre 2022 à 12h**

Article 4 : La signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par les services municipaux pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 5 : Les véhicules contrevenants au présent arrêté seront considérés comme gênant au sens des dispositions de l'article R 417-10 du code de la route.

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Mallemort
- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- Messieurs les chefs de centre de secours de Sénas et la Roque d'Anthéron
- Service des TOM TOM
- Monsieur OJEDA Rodolphe



Fait à Mallemort, le 05/09/2022

Maire de Mallemort